

FEUILLE D'INFORMATION

Biosécurité dans les élevages de volaille à titre d'activité de loisir et les petits élevages

Biosécurité

La biosécurité (biosecurity en anglais) comprend toutes les mesures visant à réduire les risques de transmission et de diffusion de maladies dans une exploitation ainsi que les risques de propagation des maladies à d'autres exploitations. La biosécurité s'étend au-delà du travail dans le poulailler ; elle concerne également les caractéristiques des bâtiments, la circulation des personnes, le trafic d'animaux et de marchandises. Elle comprend enfin la lutte contre les ravageurs et les procédures de nettoyage appropriées.

Risques et interventions

Circulation des personnes

En principe, seules les personnes s'occupant directement des animaux devraient pénétrer dans le poulailler. Les visites d'autres personnes, du vétérinaire notamment, doivent être inscrites dans un journal des visites.

Trafic d'animaux

Les animaux ne devraient être achetés qu'auprès de sources fiables et devraient être détenus dans un premier temps à l'écart du troupeau et être observés.

Trafic de marchandises

Il convient d'effectuer régulièrement un nettoyage et une désinfection minutieuse de tous les appareils, équipements et machines. Il est déconseillé de partager les équipements avec d'autres détenteurs de volaille.

Alimentation et abreuvoirs

Les aliments doivent être stockés dans des récipients fermés. L'eau doit être potable. Les écuelles et abreuvoirs doivent être rincés et nettoyés tous les jours.

Insectes et rongeurs nuisibles

Les fenêtres et dispositifs d'aération doivent être équipés de moustiquaires. Il convient d'éviter la formation de flaques et de lutter contre les rongeurs.

Surveillance

Il y a lieu de surveiller les décès, les animaux amaigris ou faibles, les changements au niveau du plumage, les diminutions des performances de ponte et tout changement de comportement. Il est utile de noter les observations afin de pouvoir repérer rapidement une accumulation de plusieurs anomalies.

Signalement et évacuation

Des décès répétés doivent être signalés au vétérinaire. Les animaux morts doivent être apportés au centre collecteur de cadavres d'animaux.

Sas d'hygiène

L'accès au poulailler doit s'effectuer via un sas d'hygiène conforme à l'exemple au verso.

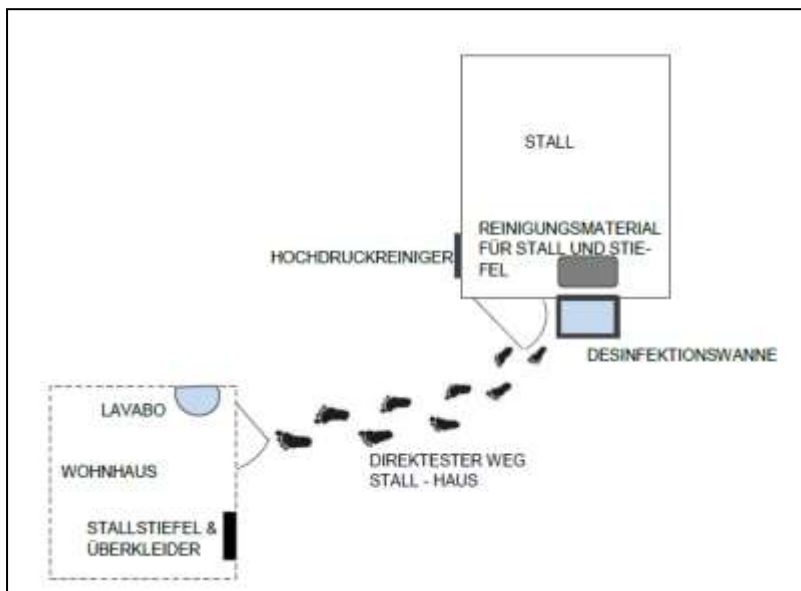
Nettoyage et désinfection

Le poulailler et les équipements doivent être nettoyés régulièrement avec un nettoyeur à haute pression et de l'eau chaude (éventuellement lors des moments libres). Après un temps de séchage suffisamment long, les locaux et les équipements doivent être désinfectés.

Expositions

Les expositions comportent toujours un risque de propagation de maladies. Évitez les achats spontanés ou les échanges d'animaux lors d'expositions.





Ill. 1: schéma du sas d'hygiène pour les petits élevages de volaille

Avant le travail dans le poulailler

1. Changer de vêtements et de chaussures, ou au moins enfiler une tenue de travail par-dessus ses vêtements
2. Se laver les mains
3. Se rendre directement au poulailler
4. Désinfection des bottes
5. Entrée dans le poulailler

Après le travail dans le poulailler

6. Nettoyer ses bottes
7. Désinfecter les bottes dans la cuve
8. Retourner directement à la maison
9. Changer de vêtements et de chaussures
10. Se laver les mains minutieusement

Schéma :

Stall = Poulailler

Reinigungsmaterial für Stall und Stiefel = Matériel de nettoyage pour le poulailler et les bottes

Hochdruckreiniger = Nettoyeur à haute pression

Desinfektionswanne = Cuve de désinfection

Direktester Weg Stall-Haus = Chemin le plus direct du poulailler à la maison

Lavabo = Lavabo

Wohnhaus = Maison

Stallstiefel & Überkleider = Bottes et vêtement de travail

Contact

Service vétérinaire du canton de Berne
Münsterplatz 3a
Case postale
3000 Berne 8
Tél: 031 633 52 70
Fax: 031 633 52 65
info.ved@vol.be.ch

LISTE DE CONTRÔLE

À EFFECTUER UNE SEULE FOIS

- INSTALLER UN SAS D'HYGIÈNE
- ÉQUIPER LES FENÊTRES/DISPOSITIFS D'AÉRATION DE MOUSTIQUAIRES

TOUS LES JOURS

- ÉVACUER LES ANIMAUX MORTS, NOTER LES DÉCÈS
- NETTOYER/RINCER LES ABREUVOIRS ET LES ÉCUELLES
- NETTOYER LE POULAILLER/SI POSSIBLE ENLEVER LE FUMIER

UNE FOIS PAR SEMAINE

- CHANGER LA CUVE DE DÉSINFECTION POUR LES BOTTES

PÉRIODIQUEMENT/MOMENTS LIBRES

- ÉVACUER LE FUMIER, NETTOYER ET DÉSINFECTER TOUT LE POULAILLER EN RESPECTANT LE TEMPS DE SÉCHAGE (EAU CHAUDE, NETTOYEUR À HAUTE PRESSION !)
- NETTOYER LES APPAREILS ET ÉQUIPEMENTS
- NETTOYER LE SAS D'HYGIÈNE
- EFFECTUER LES RÉPARATIONS NÉCESSAIRES (FISSURES...)
- LUTTER CONTRE LES RAVAGEURS/MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LES RONGEURS NUISIBLES
- SENSIBILISER ET FORMER TOUTES LES PERSONNES S'OCCUPANT DES ANIMAUX

APRÈS UN PASSAGE INHABITUEL DE PERSONNES OU UN TRAFIC EXTRAORDINAIRE D'ANIMAUX OU DE MARCHANDISES

- NETTOYER ET DÉSINFECTER LE SAS D'HYGIÈNE
- NETTOYER LES APPAREILS ET MOYENS DE TRANSPORT UTILISÉS